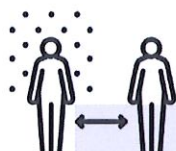




AVIS IMPORTANT AUX LOCATAIRES



CONCERNE :
PREVENTION ABSOLUE EN
MATIERE DE CORONAVIRUS
JUSQU'À NOUVEL ORDRE

Madame, Monsieur,

Nous vivons tous une période difficile. Les mesures de confinement doivent être strictement appliquées, même si elles ne sont pas agréables.

Les sociétés de logements peuvent continuer leurs activités pour autant que les règles de distanciation sociale soient appliquées strictement, en particulier le maintien d'une distance **d'1,5 mètre entre chaque personne.**

Merci de ne pas chercher à rencontrer votre délégué physiquement, **nous ne répondons que par téléphone.** Si les délégués ne peuvent plus entretenir les communs sans être dérangés, nous ne pourrons plus entretenir les implantations. Deux de nos délégués doivent déjà rester isolés.

Les réparations à l'intérieur d'un logement ne peuvent plus être effectuées sauf si elles sont urgentes.

Les demandes urgentes ne seront pas considérées si les mesures de distanciation ne sont pas remplies.

Nous sommes persuadés de pouvoir compter sur votre meilleure compréhension pendant cette période de confinement, période difficile pour tous.

Courage à tous !

Le Directeur gérant
Thomas Thael



COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES VIRUS COMME LE CORONAVIRUS COVID-19 OU LA GRIPPE SAISONNIÈRE ?

1

LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT LES MAINS.



2

UTILISEZ TOUJOURS DES MOUCHOIRS EN PAPIER. UN MOUCHOIR NE S'UTILISE QU'UNE FOIS. JETEZ-LE ENSUITE DANS UNE POUBELLE FERMÉE.



3

SI VOUS N'AVEZ PAS DE MOUCHOIR À PORTÉE DE MAIN, ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ DANS LE PLI DU COUDE.



4

RESTEZ À LA MAISON SI VOUS ÊTES MALADE.



TOUTES LES INFORMATIONS SUR
www.info-coronavirus.be



service public fédéral
SANTÉ PUBLIQUE,
SÉCURITÉ DE LA CHAÎNE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT

E.R. TOM AUWERS, PLACE VICTOR HORTA 40/10, 1060 BRUXELLES

